



IMPORTANT

Ne jamais désinfecter le contenant original du produit sanguin labile,
le désinfectant peut altérer le produit à l'intérieur du contenant

PRÉLEVEMENT POUR LA BANQUE DE SANG

1. Faire une copie du formulaire AH-238 et conserver l'original au dossier de l'usager;
2. Apporter la copie du formulaire AH-238 dans la zone contaminée afin de permettre la DVI : une infirmière dans la chambre de l'usager et une infirmière à l'extérieur de la chambre;
3. Effectuer la DVI, effectuer le prélèvement et remplir la copie du formulaire AH-238 selon la procédure clinique en vigueur;
4. Mettre le prélèvement dans un sac de type « Ziploc » identifié **COVID**, puis, dans l'antichambre (SAS), mettre le sac dans un 2^e sac et le désinfecter avant de l'expédier à la *Banque de sang*;
5. À partir de la zone contaminée : numériser la copie du formulaire AH-238 complété vers la zone froide, puis, l'imprimer en zone froide;
6. À partir de la zone froide, l'infirmière responsable du prélèvement doit compléter et signer le formulaire original à partir des informations complétées sur la copie du formulaire AH-238;
7. Joindre le formulaire original AH-238 complété avec le prélèvement* et l'expédier à la *Banque de sang*;
8. Dans la zone contaminée, conserver la copie du formulaire AH-238 avec les documents contaminés selon la procédure clinique en vigueur.

*Hôpital Anna-Laberge : Coller l'étiquette **HELIOS** sur le prélèvement avant de l'expédier à la *Banque de sang*

GESTION DES PRODUITS SANGUINS

1. Faire une copie du bordereau d'émission du produit sanguin et conserver l'original au dossier;
2. Apporter la copie du bordereau d'émission du produit sanguin dans la zone contaminée avec le produit sanguin afin de permettre la DVI;
3. Effectuer les préparatifs et les vérifications pré-transfusionnelles selon la procédure clinique en vigueur. Les vérifications pré-transfusionnelles entre le produit sanguin, l'étiquette de réservation et le bordereau d'émission de produit sanguin pourront s'effectuer dans une zone non contaminée. Cependant, **la vérification entre l'identité du receveur et le produit sanguin doit s'effectuer au chevet de l'usager** par 2 personnes autorisées;
4. Compléter et signer le bordereau d'émission du produit sanguin post-vérification par **2 infirmières**;
5. Administrer le produit sanguin selon la procédure clinique en vigueur;
6. Suite à l'administration du produit sanguin : compléter la copie du bordereau d'émission du produit sanguin selon la procédure clinique en vigueur et mettre le contenant du produit sanguin administré dans un sac de type « Ziploc »;
7. **Conserver le contenant du produit sanguin administré pendant 24 heures** au chevet de l'usager. Coller une étiquette indiquant : *heure de fin de la transfusion et heure de mise aux déchets biomédicaux*;
8. Suivre les recommandations de la section *Réaction transfusionnelle* si « absence » ou « présence » de réaction transfusionnelle.

PARTICULARITÉS À L'URGENCE

Suivre les recommandations énumérées précédemment, en y ajoutant les particularités suivantes :

→ *Pour les usagers à l'urgence en zone contaminée qui quittent l'urgence dans les 24 heures post-administration du produit sanguin :*

1. Mettre le contenant contaminé dans un premier sac de type « Ziploc » identifié **COVID**, puis mettre le sac dans un 2^e sac et le désinfecter avant de l'expédier à la *Banque de sang*;
2. Compléter le bordereau d'émission du produit sanguin et le faire parvenir par télécopieur à la *Banque de sang*;
3. Appeler à la *Banque de sang* afin de les informer de l'envoi du bordereau et du retour du contenant contaminé. Les précautions relatives à la prise en charge du produit pourront ainsi être effectuées;
4. Retourner le contenant du produit sanguin administré à la *Banque de sang*;
5. Déposer le bordereau d'émission du produit sanguin original complété au dossier de l'usager;
6. Suivre les recommandations de la section *Réaction transfusionnelle* si « absence » ou « présence » de réaction transfusionnelle.

RÉACTION TRANSFUSIONNELLE

Absence de réaction transfusionnelle

- À partir de la zone contaminée : numériser la copie du bordereau d’émission complété vers la zone froide, puis l’imprimer;
- À partir de la zone froide, l’infirmière responsable doit compléter et signer le bordereau d’émission du produit sanguin original à partir des informations se retrouvant sur la copie;
- Faire parvenir, par télécopieur, le bordereau d’émission du produit sanguin complété à la *Banque de sang* de l’établissement;
- Appeler à la *Banque de sang* pour les informer de l’envoi par télécopieur du bordereau d’émission du produit sanguin complété;
- Déposer le bordereau d’émission du produit sanguin original complété et signé au dossier de l’usager;
- Dans la zone contaminée, conserver la copie du bordereau d’émission du produit sanguin avec les documents contaminés selon la procédure clinique en vigueur;
- 24 heures post-administration**, si absence de réaction transfusionnelle : jeter le contenant du produit sanguin administré à l’intérieur de la chambre de l’usager dans un contenant à déchets biomédicaux

Présence de réaction transfusionnelle

- Initier l’ordonnance collective *Réaction transfusionnelle*** et suivre la procédure clinique en vigueur de déclaration des événements indésirables associés à la transfusion de produits;
- Aviser la *Banque de sang* et le médecin des signes et symptômes de la réaction transfusionnelle;
- Mettre le contenant du produit sanguin et sa tubulure (si possible) dans un sac « Ziploc » identifié **COVID**, puis, dans l’antichambre (SAS), mettre le sac dans un 2^e sac et le désinfecter avant de l’expédier à la *Banque de sang*;
- À partir de la zone contaminée, numériser la copie du bordereau d’émission complété vers la zone froide, puis l’imprimer;
- À partir de la zone froide, l’infirmière responsable doit compléter et signer le bordereau d’émission du produit sanguin original à partir des informations se retrouvant sur la copie;
- Faire parvenir, par télécopieur, le bordereau d’émission du produit sanguin complété à la *Banque de sang*;
- Appeler à la *Banque de sang* pour les informer de l’envoi par télécopieur du bordereau d’émission du produit sanguin complété;
- Déposer le bordereau d’émission du produit sanguin original complété au dossier de l’usager;
- Dans la zone contaminée, conserver la copie du bordereau d’émission du produit sanguin avec les documents contaminés selon la procédure clinique en vigueur.

Pour toute question, veuillez communiquer avec la *Banque de sang* de votre établissement

Hôpital du Suroît : Téléphone : 450 371-9920 poste 2101
 Télécopieur : 450 371-1623

Hôpital Anna-Laberge : Téléphone : 450 699-2425 poste 4259
 Télécopieur : 450-699-4393

Hôpital Barrie-Memorial : Téléphone : 450 829-2321 poste 3265
 Télécopieur : 450 829-3393

OU

avec la conseillère responsable de la sécurité transfusionnelle de votre établissement

Références : Direction Régionale des laboratoires (2020). Centre désigné des activités transfusionnelles de la Montérégie.			
Direction émettrice	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2020-06-05
AMC-DSIEU-6056 (2020-06)		Révision :	